
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2000**

4 mai 2000
Français
Original: anglais

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Action systématique et progressive
menée en vue de réduire globalement
les armements nucléaires : document de réflexion**

**Présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

Introduction

1. L'objectif du Royaume-Uni est l'élimination globale des armements nucléaires. Le présent document vise à donner une idée préliminaire de ce que signifiera, selon lui la poursuite d'une action systématique et progressive à cet effet.

Points clefs

2. Il s'agira dans ce cadre d'examiner des groupes de questions dont trois ont une importance capitale :

- Les questions relatives à la limitation des armes nucléaires;
- Les questions politiques sous-jacentes;
- Les questions de sécurité connexes.

Questions relatives aux armes nucléaires

3. S'agissant des armements nucléaires, il existe trois types d'État : les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité et les États qui ne sont pas parties au Traité. Chaque type d'État a un rôle important à jouer dans la réduction et l'élimination des armes nucléaires dans le monde.

**États dotés d'armes nucléaires parties au Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires**

4. Chacun des États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération a, à l'évidence, un rôle clef à jouer dans l'élimination globale des armes nucléaires. Leurs forces nucléaires varient toutefois considérablement en importance. Il existe en particulier à présent une différence très nette de taille entre d'une part, les forces nucléaires de la Fédération de Russie et des États-Unis et de l'autre, les forces nucléaires de la Chine, de la France et du Royaume-Uni.

5. Le Royaume-Uni constate que, conscients du caractère particulier de leur situation, la Fédération de Russie (ou l'État prédécesseur) et les États-Unis mènent des négociations bilatérales depuis la fin des années 60 afin de limiter et réduire leurs forces nucléaires. Avec la fin de la guerre froide, les efforts, qui portaient sur la limitation des armements, se sont davantage axés sur leur réduction et un certain nombre d'accords bilatéraux et de mesures unilatérales ont été adoptés. Il faut noter en outre que ces pays ne se sont pas seulement efforcés de réduire leurs forces nucléaires, ils se sont également employés à prendre des mesures de réduction des risques et de renforcement de la confiance et à résoudre la question des matières fissiles dont ils n'ont plus besoin pour assurer leur défense.

6. Il est essentiel que la Fédération de Russie et les États-Unis poursuivent ces efforts systématiques et

progressifs si l'on veut parvenir à une réduction globale des armements nucléaires. Il importe notamment que :

- START II et son protocole entrent en vigueur rapidement de même que les accords liés au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques conclus à New York en septembre 1997;
- Les deux États poursuivent leurs discussions sur un traité START III et le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques jusqu'à ce qu'ils parviennent à un accord, comme ils s'y sont engagés dans leur déclaration commune du 20 juin 1999.

7. Le Royaume-Uni reconnaît que les lourdes responsabilités qui incombent à la Fédération de Russie et aux États-Unis en leur qualité d'États dotés des arsenaux d'armes nucléaires les plus fournis ne signifient en aucun cas que les États dotés d'armements nucléaires moins importants que sont la Chine, la France et le Royaume-Uni ne doivent pas s'acquitter des leurs. Ces trois pays peuvent contribuer à l'action générale en :

- Réduisant leurs forces au minimum; et
- Acceptant le fait qu'à terme, ils devront participer avec les États dotés des arsenaux d'armes nucléaires les plus importants aux négociations portant sur leurs armes nucléaires.

8. Dans l'intervalle et en préparation de ce moment, les cinq États dotés d'armes nucléaires pourraient, sans aucun doute, prendre un certain nombre de mesures :

- Minimiser le risque de toute utilisation accidentelle, non autorisée ou erronée des armes nucléaires (en maintenant des mécanismes de commande et de contrôle des armes nucléaires bien conçus et efficaces; en installant des lignes de communication directe, créant des centres de réduction des risques, prévenant à l'avance de tout lancement de missiles balistiques et échangeant des informations à ce sujet et en concluant des accords de dépointage);
- Recenser toutes les têtes militaires dont ils disposent, notamment des missiles à courte portée (par exemple, en faisant preuve de davantage de transparence en la matière et en abordant les questions de vérification que le contrôle, la réduction et l'élimination de l'ensemble des têtes militaires poseront et en s'inspirant des initiatives déjà pri-

ses par certains des États dotés d'armes nucléaires);

- Chercher à résoudre les questions relatives aux matières fissiles (par exemple, en faisant preuve de transparence concernant les matières fissiles dont ils disposent actuellement et, dans la mesure du possible, la production passée desdites matières pour différents usages, en recensant les matières fissiles dont ils n'ont plus besoin pour assurer leur défense, en les soumettant dès que possible à une vérification internationale et dans le cas de matières fissiles de qualité militaire excédentaires, en envisageant de s'en débarrasser);
- Poursuivre l'examen de la question des assurances données en matière de sécurité aux États parties non dotés d'armes nucléaires.

États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

9. Les 182 États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité ont déjà fait une contribution inestimable au désarmement nucléaire. Sans leur décision de renoncer aux armes nucléaires, la non-prolifération ne serait plus qu'un mirage depuis longtemps. Ce n'est que parce qu'ils ont fait preuve de mesure qu'il est encore possible d'y parvenir. Le Royaume-Uni reconnaît pleinement la contribution essentielle que ces États ont faite à une élimination globale à terme des armes nucléaires.

10. L'importance qu'ils continuent d'attacher au Traité demeure par conséquent essentielle. Dans la grande majorité des cas, la détermination de ces États n'est pas en doute et il convient de s'en féliciter. Elle a même souvent été renforcée par l'adoption de traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et par leur volonté d'accepter des obligations supplémentaires en matière de garanties en concluant des accords établis sur la base du protocole modèle INFCIRC/540. Les initiatives de ce type continuent d'aller dans le sens des efforts déployés pour parvenir à une élimination globale des armes nucléaires.

11. On a toutefois constaté avec regret que certains États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération ne se montraient pas à la hauteur. Le programme clandestin d'armes nucléaires de l'Iraq a été mis au jour par des inspecteurs après le conflit du Golfe et on ne dispose encore d'aucune certitude quant

aux activités qu'aurait pu mener la République populaire démocratique de Corée. Ce genre de situation, susceptible de se représenter à l'avenir, pose aux autres États qui souhaitent s'acheminer vers le désarmement nucléaire, un problème des plus complexes.

12. Le Royaume-Uni ne prétend pas proposer de solutions faciles à ces problèmes mais il est résolu à collaborer avec les autres pays pour les résoudre aussi efficacement que possible. Des mesures spécifiques ont été prises pour ce qui est de l'Iraq et de la République populaire démocratique de Corée, et le Royaume-Uni soutient pleinement la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et le Cadre convenu. Il estime toutefois qu'on peut encore adopter d'autres approches générales pour faire face à ce type de problèmes. Si la communauté internationale dans son ensemble ne peut les résoudre, les perspectives d'élimination globale des armes nucléaires seront gravement compromises.

États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

13. Le problème des quatre États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une autre source de préoccupation grave pour toutes les parties au Traité. Le Royaume-Uni note que Cuba a signé le Traité de Tlatelolco sur une zone régionale exempte d'armes nucléaires et, dans les faits, demandé à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'appliquer ses garanties à ses installations nucléaires. Les trois autres États qui ne sont pas parties au Traité : l'Inde, Israël et le Pakistan, doivent encore prendre des mesures similaires. Ces États ont souligné qu'ils étaient fermement convaincus que leur situation ne leur permettait pas d'adhérer au Traité sur la non-prolifération de la seule façon dont ils le pouvaient, à savoir en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

14. Le Royaume-Uni estime toutefois que cet objectif reste d'une importance fondamentale et qu'il est essentiel pour ces États de faire preuve dans l'intervalle de la plus grande retenue si l'on veut à terme atteindre l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. La résolution sur le Moyen-Orient, adoptée sans être mise aux voix par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation, indique les mesures que les États de la région devraient prendre. La résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 6 juin 1998, définit, quant à elle, les mesures que les deux

États d'Asie du Sud qui ne sont pas parties au Traité devraient adopter.

Ensemble des États

15. Outre les mesures spécifiques que les différents types d'États peuvent prendre, il existe également des mesures qu'il serait bon que l'ensemble des États adoptent. Ils peuvent notamment tous signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'ils ne l'ont pas encore fait et faciliter l'adoption d'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles. Le Traité sur l'interdiction rend beaucoup plus difficile la mise au point d'armes nucléaires et un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles permettrait de limiter la quantité de matières fissiles de qualité militaire disponibles.

Questions politiques sous-jacentes

16. Bien qu'il ressorte fort clairement de ce que l'on vient de dire que tous les types d'État sont à même de faire des contributions importantes et immédiates dans le domaine des armements nucléaires proprement dit, il apparaît également très nettement que ce qui s'y passe n'est pas sans rapport avec les réalités politiques sous-jacentes. Il n'existe pas de réponse facile au problème. Le monde serait un endroit plus sûr si les armes nucléaires n'étaient pas encore considérées comme nécessaires, mais les conditions permettant un désarmement nucléaire complet ne sont pas encore réunies.

17. Avec la fin de la guerre froide, il s'est avéré possible de s'acheminer rapidement vers une réduction des forces nucléaires des États dotés d'armes nucléaires, mais pour progresser encore dans ce domaine, il importe que les relations entre les cinq États soient satisfaisantes. Pour sa part, le Royaume-Uni est décidé à parvenir à cet objectif, tant bilatéralement que collectivement.

18. Ce n'est pas par hasard que les États qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se trouvent, à une exception près, dans des régions où les tensions politiques sont particulièrement graves. Il leur incombera par conséquent de s'efforcer de gérer et de résoudre ces tensions. Pour notre part, nous nous employons à établir une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient qui, nous l'espérons, aura un impact positif sur la politique nucléaire de l'État de la région qui n'est pas encore partie au Traité. S'agissant de l'Asie du Sud, nous sommes

prêts à offrir toute l'assistance nécessaire aux États de la région qui ne sont pas parties au Traité s'ils estiment qu'elle permettrait d'apaiser les tensions.

19. En évoquant les questions politiques sous-jacentes, le Royaume-Uni ne tente pas d'excuser les États qui ne s'efforcent pas d'eux-mêmes de résoudre les problèmes liés aux armes nucléaires. Il appelle simplement l'attention sur une réalité : dans les faits, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire dépendront des progrès réalisés dans le domaine politique et toute action systématique et progressive menée en vue de réduire globalement les armements nucléaires doit tenir compte de ces liens. En fin de compte, si l'on veut parvenir à une élimination globale des armes nucléaires, il sera nécessaire de créer les conditions permettant à tous les États de penser qu'elles ne sont pas nécessaires à leur sécurité.

Questions de sécurité connexes

20. Il existe un certain nombre de questions de sécurité connexes qu'il est important d'examiner.

21. L'une concerne le lien avec les autres armes de destruction massive, les armes biologiques et chimiques. Il sera à l'évidence plus facile d'éliminer les armes nucléaires si la Convention des Nations Unies sur les armes chimiques est universellement adoptée et respectée et si un protocole permettant un véritable renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines est rapidement élaboré, adopté et appliqué. Il est par conséquent important de parvenir à ces objectifs si l'on veut éliminer les armes nucléaires. La stricte application des dispositions prises en matière de vérification renforcera la confiance en une véritable vérification du désarmement nucléaire. Le Royaume-Uni s'efforce de faire en sorte que tant la Convention sur les armes chimiques que celle sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines, prouvent qu'un régime global de maîtrise des armements peut devenir réalité.

22. Un autre facteur compliquant le processus d'élimination des armes nucléaires est la capacité croissante de certains pays dans le domaine des missiles balistiques. En multipliant les menaces que ces derniers représentent pour d'autres pays, ils augmentent les risques de prolifération. Il importe par conséquent au plus haut point de continuer à s'efforcer de contrôler et de limiter les capacités des pays en matière de missiles balistiques dans le cadre de l'action systématique

et progressive menée en vue de réduire globalement les armements nucléaires.

23. La meilleure solution serait de créer un monde où les tensions politiques sous-jacentes, qui donnent aux États un sentiment d'insécurité, ont disparu. Dans un monde de ce type, tous les États devraient s'engager à respecter les principes du droit international. Les règles du droit international vont de pair avec des systèmes de limitation des armements impartiaux et non politiques. Il nous faut continuer à renforcer la confiance dans les deux domaines. Nos efforts concernant les armes biologiques et chimiques, la vérification des niveaux d'armes classiques et la mise en place d'arrangements en matière de sécurité collective sont tous essentiels pour créer les conditions permettant un désarmement nucléaire complet.

Tâches essentielles

24. Le Royaume-Uni estime par conséquent, pour le moment, que toute action véritablement systématique et progressive en vue de réduire globalement les armes nucléaires et, à terme, de les éliminer, devra comprendre ces trois tâches clefs :

- Progresser dans le domaine des armes nucléaires proprement dit (voir par. 3 à 15 ci-dessus);
- Aborder les questions politiques sous-jacentes (voir par. 16 à 19 ci-dessus);
- Traiter les questions de sécurité connexes (voir par. 20 à 23 ci-dessus).

Conclusion

25. Le Royaume-Uni est pleinement résolu à faire du désarmement nucléaire une réalité. Le présent document vise à donner une idée de ce que signifie la poursuite de cet objectif. Il est présenté dans l'espoir qu'il constituera pour les États concernés une base de réflexion.